

N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 AOÛT 2025

Séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce onzième jour d'août, de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

ABSENT :	Patrick	Savard	Conseiller (3)
----------	---------	--------	----------------

Tous membres du Conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

25-08-091 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-08-092 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux interventions du public.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juillet.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

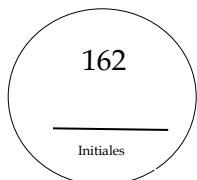
Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2025.

25-08-092 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2025, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quarante-trois mille huit cent neuf dollars et cinquante-six sous. (143 809,56 \$)

AIM - Minesource	25 973,49 \$
Aréo-feu	130,00 \$
Atelier KGM Inc.	608,04 \$
Bell mobilité inc.	92,61 \$
Bergeron et filles	34,40 \$
Bois Turcotte ltée	598,66 \$
Boutique du bureau Gyva Inc.	-129,84 \$
Desjardins sécurité financière	2 833,25 \$
Élan maison des jeunes	400,00 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergies Sonic Inc.	4 110,47 \$
Gestion P. Mino. Tansery Inc.	43,67 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-56,96 \$
Hydro-Québec	1 425,29 \$
Journal des salaires	31 483,18 \$
Location Amos inc.	239,13 \$
Location lauzon amos	-77,08 \$
L'or bleu	39,25 \$
M & M nord-ouest inc.	271,87 \$
Master card BNC	392,83 \$
Ministre du Revenu	13 165,40 \$
Morency, société d'avocats	397,97 \$
Nortech solution informatique	1 384,07 \$
Papeterie commerciale	633,74 \$
Pneus GBM S.E.N.C.	28,74 \$
Poste Canada	200,04 \$
Protec-nature Inc.	689,85 \$
Pyromont équipement incendie	336,87 \$
Receveur général du Canada	5 230,53 \$
RREMQ	4 406,14 \$
Télébec ltée	127,82 \$
Toromont CAT (Québec)	331,05 \$
Transport CJFS	32 895,50 \$
Trionex hydraulique	36,85 \$
Uap Inc.	1 185,82 \$
Videotron	350,63 \$
Ville d'Amos	14 037,61 \$
Wurth Canada limited	-52,83 \$
Total	<u>143 809,56 \$</u>

ADOPTÉE



25-08-093

FORMATION EXCEL - AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de l'agente de développement à la formation en ligne Microsoft Excel - Niveau base/intermédiaire offerte par VisiAction au coût de deux cent quatre-vingt-quinze dollars pour le 11 novembre prochain.

ADOPTÉE

25-08-094

REMISAGE - NIVELEUSE CHAMPION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette à remiser la niveleuse Champion auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 258 CONCERNANT LA GESTION DES BACS ROULANTS VERT ET BRUN

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 258 concernant la gestion des bacs roulants bruns et verts ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- Encadre les réparations des bacs roulants en lien avec tous dommages matériels pouvant être occasionnés, aux bacs vert et brun, par la collecte porte-à-porte des matières résiduelles.

25-08-095

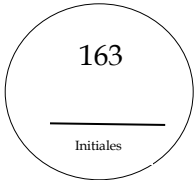
PROJET DE RÈGLEMENT # 258 CONCERNANT LA GESTION DES BACS ROULANTS VERT ET BRUN

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 258 tel que présenté ;

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.



25-08-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 56.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

25-08-092

25-08-093

Signé ce douzième jour d’août
de l’an deux mille vingt-cinq